

1. Période de location juillet - août : 1 semaine minimum (sauf accord de la direction), après le 25 août pas de minimum. Les places sont attribuées dans l'ordre d'enregistrement des locations. La réservation est nominative et ne peut être cédée ni sous louée.
2. La location devient effective après réception d'un versement de 25% du montant du séjour, à valoir sur celui-ci, et 20€ de frais contractuels restants, dans tous les cas, à la charge du locataire. Il vous sera alors adressé une confirmation. Tout versement non accompagné de 1 exemplaire de contrat de location ne saurait assurer cette location.
3. Tout emplacement loué doit être occupé avant 20h00. Fermeture du camping : 22h30. En l'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location (le lendemain à midi et les arrhes restent acquises à la direction du camp).
4. **Pour toute annulation** : les frais de dossiers et d'assurance restent acquis au camping.
5. **Une assurance annulation facultative vous est proposée dans le contrat de location.** Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.
6. **Sans assurance annulation** aucun remboursement ne sera effectué.
7. Le séjour est comptabilisé en nuitées allant de midi à midi. Toute journée entamée est due entièrement.
8. Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping. Particulièrement sur les points suivants :
 - Les animaux doivent être tenus en laisse, vaccinés, et promenés **hors du camping** (1 rappel et exclusion).
 - Les visiteurs doivent se signaler à la réception et se garer au parking prévu à cet effet (application immédiate des suppléments sans préavis ni recours).
 - L'utilisation de la piscine nécessite le port d'un maillot de bain collant. Tout short flottant est interdit (exclusion de la piscine)
 - Le véhicule doit être garé sur l'emplacement ou au parking visiteurs, **en aucun cas** sur une place voisine.
9. Pour un séjour faisant l'objet d'une réservation, aucune réduction ne sera consentie dans le cadre d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé, sauf accord de la direction. (Le séjour tel qu'il a été décidé contractuellement est entièrement dû).
10. LITIGE – MEDIATION de la consommation. En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

CONDITIONS DE LOCATION HEBERGEMENT LOCATIF



1. Pour toute location : Durée 1 semaine minimum Arrivée le samedi après 16 h 00 départ le samedi avant 10 h 00. La réservation est nominative et ne peut être cédée ni sous louée.
Période de location hors juillet et août: durée minimum 2 nuits.
2. La location devient effective après réception d'un versement de 40% du montant du séjour, à valoir sur celui-ci, et 20,00 € de frais contractuels restants, dans tous les cas, à la charge du locataire. Il vous sera alors adressé une confirmation. Tout versement non accompagné de 1 exemplaire du contrat de location ne saurait assurer cette location.
3. Le solde du séjour taxe de séjour incluse, sera versé 30 jours avant l'arrivée. Si la réservation est effectuée 1 mois avant la date d'arrivée, le règlement de la totalité se fera en même temps que la réservation.
4. **Pour toute annulation** : les frais de dossiers et d'assurance restent acquis au camping.
5. **Une assurance annulation facultative vous est proposée dans le contrat de location.**
Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.
6. **Sans assurance annulation** aucun remboursement ne sera effectué.
7. A l'arrivée le loueur se verra remettre une fiche d'inventaire. Après la visite de sa location il datera et signera sa fiche d'inventaire. Il versera **une caution de 400,00€ sous forme d'empreinte carte bancaire.** La caution n'est pas prélevée sur le compte du client. La caution sera détruite au bureau d'accueil par nos soins. Aucun numéro de carte bancaire ne sera conservé.
8. **Lors du départ un état des lieux est effectué.** Le locatif et ses abords doivent être rendus propres et en bon état de fonctionnement. Le prélèvement de tout ou partie de la caution est soumis à ces conditions. La direction se réserve la possibilité de retenir le forfait nettoyage ou la valeur estimée des éventuelles dégradations sur la caution après concertation avec le client.
9. Pour un séjour faisant l'objet d'une réservation, aucune réduction ne sera consentie dans le cadre d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé, sauf accord de la direction. (Le séjour tel qu'il a été décidé contractuellement est entièrement dû).
10. Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping. En voici trois extraits :
 - Les animaux sont interdits dans les locatifs.
 - Les visiteurs doivent se signaler à la réception et se garer au parking prévu à cet effet.
 - Seuls les maillots de bain collants à la peau sont autorisés dans la piscine, les shorts flottants quels qu'ils soient sont interdits.
11. LITIGE – MEDIATION de la consommation. En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur).
A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :
La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

